



Jonquière le 11 février 2002

Extrait du procès-verbal d'une réunion du comité exécutif du Conseil régional de concertation et de développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tenue le jeudi 17 janvier 2002, à 16 h 00, à l'hôtel Universel à Alma.

**7. Dossier sur les routes 175 (Réserve faunique des Laurentides) et 155**

**7a Route 175 (Réserve faunique des Laurentides)**

**Attendu** que le 13 janvier 2002, le CRCD était convié, par l'Association des camionneurs en vrac du SLSJ, à participer à une rencontre d'échanges et de discussions, avec divers autres intervenants, en regard du projet de doublement de la route 175 (Réserve faunique des Laurentides);

**Attendu** qu'un comité de soutien – aux démarches entreprises par les députés Stéphane Bédard et André Harvey pour faire cheminer ce dossier – a été constitué dans le cadre de cette rencontre, comité auquel le CRCD est associé;

**Attendu** que des représentants du CRCD rencontraient, en lien avec ce dossier, le 15 janvier dernier, le maire de Ville de Saguenay, la présidente du Mouvement Accès-Bleuets, le député du comté Chicoutimi à l'Assemblée Nationale ainsi qu'un représentant de la Chambre de commerce du Saguenay;

**Attendu** qu'à la conclusion de ces échanges, un consensus a été dégagé à l'effet d'inviter une majorité d'organisations à exercer des représentations pour accélérer le processus de conclusion du protocole d'entente à intervenir entre les deux ordres de gouvernement (fédéral / provincial) et ce, afin d'accélérer la réalisation du projet de doublement de la route 175 (Réserve faunique des Laurentides);

**Attendu** que ce projet s'inscrit dans le respect du consensus régional sur les priorités routières dégagé unanimement, par tous les représentants municipaux en 1988, actualisé en 1991 lors de la Conférence socio-économique régionale de St-Félicien, ainsi que lors de l'exercice de planification stratégique régionale de 1996-2001, et en conformité de la résolution adoptée, le 26 mars 1998, par le conseil d'administration du CRCD;

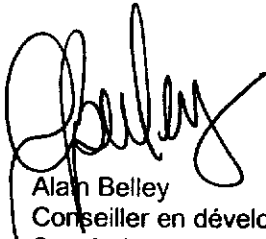
**Attendu** que depuis 1980, la route 175 est la seule route reconnue en région comme faisant partie du **réseau routier national du Canada** et, qu'à ce titre, le gouvernement fédéral peut contribuer financièrement à son amélioration.

**À CES CAUSES :**

**Il est proposé** M. Bernard Généreux, appuyé par M. Jean-Maurice Harvey et résolu à l'unanimité :

**Que** le CRCD appuie, sans équivoque, les démarches des députés Stéphane Bédard et André Harvey en regard de ce dossier;

**Que** le CRCD exerce, le cas échéant, des représentations auprès des autorités concernées afin d'accélérer la conclusion du protocole d'entente à intervenir entre les deux ordres de gouvernement (fédéral / provincial) en vue de la réalisation du projet de doublement de la route 175 (Réserve faunique des Laurentides). (CE-02-01-17 / 7a)



Alan Belley  
Conseiller en développement  
Secrétaire d'assemblée